

COMMUNE DE PRUNET

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 février 2024 A 11 HEURES A LA MAIRIE - SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 12 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 février, à 11 heures, le Conseil Municipal de la commune de PRUNET, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Madame la Maire, Laurence ALLEFRESDE

NOM	PRENOM	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION	ABSENTS EXCUSES	ABSENTS
ALLEFRESDE	Laurence	X			
BONNAUD	Jean-Claude	X			
GOMEZ	Pierre-Henry			X	
JAUSSAINT	Paulette			X	
SOULERIN	Raymond	X			
ROSELLO- CAUSSE	Thomas	X			
BLAISE	François		Laurence ALLEFRESDE		
PREVIDOLI	Gaëlle	X			
PIC	Laetitia	X			
CAFFIAUX	Christophe	X			
BAUDRY	Séraphie			X	

Le maire ayant ouvert la séance et l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal

Secrétaire de séance : *ROSELLO -- CAUSSE Thomas*

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations

Ordre du jour

DELIBERATIONS

1. Convention CAUE : opération de requalification de l'ensemble des bâtiments de la mairie et du bâtiment vacant accolé
2. Délibération du Conseil Municipal acceptant les dons

INFORMATION

Questions diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 janvier 2024

Le procès-verbal du 17 janvier 2024, par ... VOIX POUR, ◊ VOIX CONTRE ◊ et
ABSTENTIONS est approuvé.

I - DELIBERATIONS

1. CONVENTION CAUE : OPERATION DE REQUALIFICATION DE L'ENSEMBLE DES BATIMENTS DE LA MAIRIE ET DU BATIMENT VACANT ACCOLE

Madame la Maire donne lecture du projet de la convention de mission d'accompagnement, présentée par le CAUE. Il s'agit d'accompagner la commune de PRUNET pour la requalification des bâtiments de la mairie et du bâtiment vacant accolé.

Le coût de la prestation est de 2200 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par VOIX POUR, VOIX CONTRE et ABSTENTIONS, autorise Madame la maire de signer cette convention.

Achat maison BONNAUD ; Requalification / Etat des lieux /
Procurement géomètre ; heures de l'archi après signature de la convention
Devis nécessaires (Raymond ROY 17h par Garvès).
a

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
8	0	0

2- DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTANT LES DONS

Madame la maire rappelle que le Conseil Municipal, dans sa séance du 26 mai 2020, lui a donné délégation pour recevoir les dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions ni de charges, en référence à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. De ce fait, il n'est pas nécessaire de formuler une délibération.

Madame la Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Madame la Maire par délibération N°2020_10 du Conseil Municipal de PRUNET en date du 26 mai 2020,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Madame la Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note de la décision suivante :

Décision N°01-2024 du 22 janvier 2024: Acceptation du don d'un montant de 6 000 € à la commune de PRUNET pour la restauration du Christ de l'Eglise de PRUNET. Ce don n'est assorti d'aucune charge ou condition.

.....
.....

- **Christian** → "Journée en Jarnac"
 - Propriétaire Stillet parking
 - Réouverture chemin
 - Châtaignerie Rabas

II - INFORMATIONS

FRELONS:

- Concom Val de ligne = frais pour le suivi du piégeage Jarnac
- Budget Eni faible = pas de soutien pour ne pas prendre en charge
- ↳ Globalisation des données, du protocole, du suivi
 - ↳ En parler à la "conférence des maires" 4 MARS 18h.
 - ↳ Obtenir l'accord pour la présentation

Compoteurs → Explications compoteurs (fonctionnement)

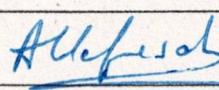
- **Christ** → Dimanche 3 MARS : Vernissage ⊕ cérémonie laïc pour le retour de Christ.
 - Autorisations Paroisse
 - Nouvelle lettre reçue du notaire de la paroisse:
 - x respect des procédures
 - x autorisations OK
 - ↳ Démarche collective relancée le 4 MARS.

Demande Subventions → Ciréma Pasières : 50 ou 100 € ?

- **Réunions** → Lundi 26 février 14h30: ↘
 → Mardi 5 mars : PLUI (bât. agricole) ⊕ Budget?
 17h ⊕ Hal lea
 (A voir)

Séance levée à 12h38

Suivent les signatures

FONCTION	NOM	PRENOM	SIGNATURE
MAIRE	ALLEFRESDE	Laurence	
SECRETAIRE DE SEANCE	ROSELLO CAUSSE	Thomas	